

Conditions générales du service SMS

ARTICLE 1

Le Fournisseur du service est « Test-autisme.fr » dont le siège social est situé à Pologne.

ARTICLE 2

Le service technique relatif à SMS Premium est assuré par la société JustPay.

ARTICLE 3

Le service consiste à partager un code unique permettant d'accéder au résultat du test de autism. Après avoir envoyé un SMS avec le texte KOD.AUTISME au numéro PREMIUM, l'Utilisateur reçoit un message SMS avec un code.

ARTICLE 4

Le coût d'envoi d'un SMS est de :

Numéros de SMS	Prix SMS (hors TVA)	Prix SMS (TVA incluse)
81789	1,25 EUR	1,50 EUR
81029	1,67 EUR	2,00 EUR
81090	2,51 EUR	3,00 EUR
83737	3,34 EUR	3,99 EUR
83020	3,76 EUR	4,50 EUR

Le service est disponible pour les réseaux : Orange, SFR, Bouygues ainsi que tous les réseaux virtuels MVNO.

ARTICLE 5

Seul un SMS envoyé correctement avec une commande et un numéro Premium donne le droit à un code unique. Dans le cas d'un SMS mal saisi, l'utilisateur recevra un message l'informant d'une commande envoyée incorrectement. Conformément aux conditions générales, le prix pour chaque SMS envoyé est facturée par les opérateurs GSM au moment de l'envoi, même s'il s'agit d'un SMS incorrect. L'Organisateur tient à informer qu'il n'a aucune obligation de rembourser les frais de SMS ou de renvoyer le code si l'Utilisateur a envoyé un message au texte incorrect.

ARTICLE 6

Afin de réduire les abus en matière de télécommunications (fraudes), le service a introduit des limitations du nombre de SMS envoyés à partir d'un numéro MSISDN en une journée.

ARTICLE 7

L'Utilisateur a le droit de déposer une plainte relative au fonctionnement du Site ou de ne pas recevoir un SMS avec le code, malgré l'envoi du contenu correct du SMS, dans les 7 jours suivant la date de survenance de l'événement à l'origine de la plainte en envoyant un e-mail à l'adresse : complaints@test-autisme.fr . Si vous avez des questions, le service d'assistance téléphonique est disponible au numéro de téléphone : (+48 532 879 486)

ARTICLE 8

L'Organisateur n'est pas responsable des messages envoyés par le Participant sous forme de SMS qui n'ont pas été délivrés ou ont été délivrés avec un retard pour des raisons imputables à l'opérateur du réseau mobile.